

CEPED  
CENTRE FRANÇAIS DE LA POPULATION  
ET DE L'ÉQUIPEMENT  
15, rue de l'école de médecine  
75270 PARIS CEDEX 06  
Tél. : (1) 46 33 99 41

9

**ENQUETE SUR L'INSERTION URBAINE  
A DAKAR ET PIKINE - 1989  
QUESTIONNAIRE BIOGRAPHIQUE**

**MANUEL DES ENQUETEURS**

DAKAR - OCTOBRE 1989

## LA FICHE AGEVEN

Cette fiche sert à classer dans le temps les différents événements vécus par la personne enquêtée. Il s'agit des événements de la vie familiale, de la vie migratoire et de la vie professionnelle. Chacun de ces événements est reporté dans une des trois colonnes de la fiche AGEVEN:

- la première colonne concerne les principaux événements démographiques (date de naissance de l'enquêté et de ses enfants), et matrimoniaux (mariages successifs, divorces et veuvages). Chaque événement doit être suivi de son numéro d'ordre, des nom et prénoms de l'enfant ou du conjoint, et éventuellement de la date précise. Une croix sera portée sur l'axe des années/âge repérant cet événement.

Pour les divorces et les veuvages, le numéro d'ordre doit être le même que celui du mariage correspondant.

EX: N Adama, naissance de l'enquêté en septembre 1940  
M1 avec Dumou en mars 1965  
N1 Khady en février 1967  
N2 Ndeye en octobre 1969  
M2 avec Mariam en juin 1970  
N3 Demba en novembre 1972  
D2 (Mariam) en février 1975  
V1 (Dumou) en mars 1982  
M3 Aminata en mai 1985

- La deuxième colonne concerne les lieux de résidence. Ce sont les villes ou villages hors de Dakar/Pikine, ainsi que les quartiers de Dakar/Pikine où l'enquêté a habité. Cette deuxième colonne vous permet de repérer la date de la première arrivée à Dakar ou à Pikine.

EX: Fatick de la naissance à 1950  
Touba de 1950 à 1963  
HLM III de 1963 à 1967  
Guédiawaye de 1967 à 1978  
Thiès de 1978 à 1982  
Médina Gounass depuis 1982

- La troisième colonne sert à relever tous les changements d'entreprise ainsi que les périodes de chômage. Pour établir la chronologie, vous ne tiendrez compte, que des activités principales.

EX: Apprenti mécanicien de 1955 à 1963  
Mécanicien de 1963 à 1970  
Chauffeur de 1970 à 1978  
Chômage de 1978 à 1983  
Mécanicien de 1983 à l'enquête

AGEVEN IFAN/ORSTOM 1989

Années	Age	Evénements Familiaux	Itinéraire Résidentiel	Activités
1989	0			
1988	1			
1987	2			
1986	3		DIEMBA	Mécanicien
1985	4	N3 ANINATA	POCINAKAS	
1984	5			
1983	6			
1982	7	N1 OUMOU	X	
1981	8		THINEY	CHORAGE
1980	9			
1979	10			
1978	11		X	
1977	12			
1976	13			
1975	14	D2 MARIAM		Chau Fleur
1974	15			
1973	16		GUEDIKWAKE	
1972	17	N3 DEMBA		
1971	18			
1970	19	M2 HARIAM		
1969	20	N2 Ndeye		
1968	21			
1967	22	N1 Khady	X	Mécanicien
1966	23			
1965	24	M1 OUMOU	HALMIII	
1964	25			
1963	26			
1962	27			
1961	28		TUUBA	Apprenti Mécanicien

Années	Age	Evénements Familiaux	Itinéraire résidentiel	Activités
1935	154			
1936	153			
1937	152			
1938	151			
1939	150			
1940	149	N Adama	M Farick	
1941	148			
1942	147			
1943	146			
1944	145			
1945	144			
1946	143			
1947	142			
1948	141			
1949	140			
1950	139			
1951	138			
1952	137			
1953	136			
1954	135			
1955	134			
1956	133			
1957	132			
1958	131			
1959	130			
1960	129			

Ce graphique vous permet d'enregistrer aussi bien des renseignements donnés avec une date précise, que des événements dont on peut simplement donner l'âge ou la durée (tel enfant, Demba, a aujourd'hui 17 ans; je me suis mariée pour la première fois il y a 24 ans; j'ai vécu 4 ans aux HLM-III; j'ai travaillé 7 ans comme mécanicien quand je suis arrivé aux HLM-III).

La fiche AGEVEN doit être utilisée de façon inter-active, c'est-à-dire qu'au fur et à mesure que vous portez les événements déclarés par l'enquêté, vous devrez en vérifier la cohérence et demander des explications à l'enquêté. C'est pourquoi la fiche AGEVEN doit être remplie au crayon papier afin de pouvoir gommer facilement les déclarations erronées.

En effet, cette fiche vous permet de vérifier et de corriger éventuellement l'ordre des événements:

EX: L'enquêté dit avoir déménagé en 1982 à Médina Gounass. Etait-ce bien avant son mariage avec Aminata (qui a eu lieu en 1985)? C'était en effet avant: la déclaration des dates est cohérente. C'était après: les datations sont fausses, ou au moins une des deux.

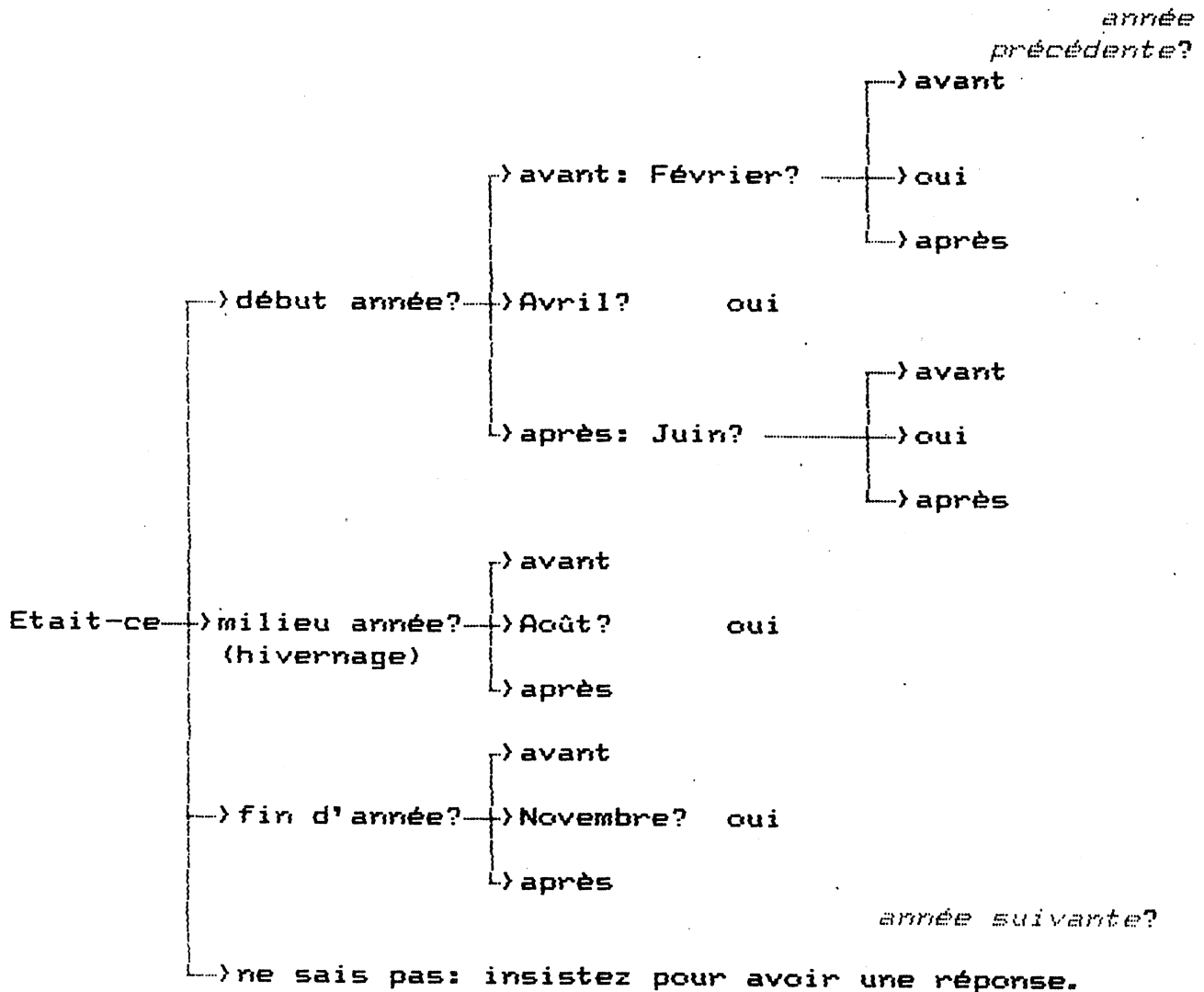
Cette fiche n'a d'utilité que si vous portez dessus un regard critique et que vous cherchez à la compléter au maximum en vous assurant de la fiabilité et de la cohérence des réponses portées. Cela n'est possible qu'en instituant un dialogue confiant avec la personne enquêtée. Vous pourrez utiliser le calendrier historique dans la discussion, pour vous aider à dater plus précisément certains événements sur l'AGEVEN.

En résumé, cette fiche AGEVEN est un outil de travail qui doit vous permettre :

- 1) de repérer les événements dans le temps, les uns par rapport aux autres,
- 2) d'aider l'enquêté à situer temporellement des événements dont il a oublié la date,
- 3) de vous assurer de l'exhaustivité des événements démographiques et matrimoniaux vécus par l'enquêté,
- 4) de repérer les changements de résidence et d'activité,
- 5) de vérifier la cohérence des événements entre eux.

**LA DATATION DES EVENEMENTS**  
dans le questionnaire biographique:

A l'aide de la fiche AGEVEN, vous devrez inscrire la date des événements sur le questionnaire biographique. C'est à ce moment-là que vous aurez à préciser la date au mois près. Si la personne ne se souvient pas du mois, proposez une date en rapport, par exemple, à l'hivernage (avant, pendant, après). En fonction de la déclaration de l'enquêté, faites des propositions comme il est indiqué dans le graphique suivant:



Si d'après la fiche AGEVEN deux événements ont eu lieu la même année, plusieurs cas peuvent se présenter:

1 - l'enquêté déclare de lui-même des dates au mois près: inscrivez ces dates (mois et années) sur le questionnaire.

2 - l'enquêté ne se souvient pas des mois, mais il sait que les deux événements se sont passés en même temps (ou à quelques jours près, le même mois): proposer une date ou une période comme l'hivernage (voir tableau page précédente). Si aucune date précise n'a pu être estimée, codez 66 dans les cases "M M" pour les deux événements, et précisez l'année en "A A".

3 - l'enquêté ne se souvient pas des mois, mais il sait que l'un des événements s'est passé avant l'autre (à plus d'un mois d'intervalle): proposer une date ou une période comme l'hivernage (voir tableau page précédente), pour l'un des événements. Si vous réussissez à dater approximativement un des événements, faite en sorte de situer l'autre événement par rapport au premier, comme dans le cas 4 ci-dessous. Si aucune date n'a pu être estimée, codez 33 pour le premier et 88 pour le second dans les cases "M M", et précisez seulement l'année.

4 - l'enquêté vous donne l'une des dates seulement au mois près (soit qu'il s'en souvient spontanément, soit que vous l'avez aidé en lui posant des questions). Deux cas se présentent:

. l'autre événement à dater est postérieur au premier événement daté: codez une date entre le premier événement et la fin de l'année.

. l'autre événement à dater est antérieure au premier événement daté: codez une date entre le début de l'année et le premier événement.

5 - l'enquêté ne se souvient ni des mois, ni de l'ordre des événements: si malgré vos propositions de dates, vous n'obtenez aucune réponse sûre, codifiez 99 dans les cases "MM" pour les deux événements. Ce cas-là arrive très rarement, car les enquêtés réussissent toujours à situer un événement par rapport à l'autre, dans leur ordre chronologique.

Si d'après la fiche AGEVEN, trois événements ont eu lieu la même année, procédez par déduction comme ci-dessus. Dans le cas où vous connaissez la succession des événements, mais pas leur date exacte, codez 33 pour le premier, 66 pour le second, et 88 pour le troisième. L'essentiel n'est pas de donner les mois exacts, mais de restituer la chronologie des événements dans l'année.

## LES CODES POUR LES LIEUX GEOGRAPHIQUES

Pour la codification des lieux, vous devrez toujours vous référer à la dernière page du questionnaire biographique, où figurent une liste des villes pour chacune des régions du Sénégal, une carte des quartiers de Dakar et de Pikine, ainsi qu'une liste de codes pour les pays étrangers.

Le premier code indique le caractère rural ou urbain du lieu mentionné par l'enquêté: vous lui demanderez s'il s'agissait d'une ville ou d'un village, même si c'est dans la région de Dakar ou à l'étranger.

Les deux codes suivants correspondent au numéro du département au Sénégal, ou, dans le cas de l'agglomération dakaroise, au numéro du quartier. La carte de Dakar et de Pikine vous aidera à situer le quartier.

Dans le cas d'un pays étranger, vous noterez le code du pays, en spécifiant toujours s'il s'agissait d'une ville ou d'un village.

### CODE REGION, PAYS OU QUARTIER

01 Région de Dakar autre que les villes de Dakar et Pikine	05 Tambacounda
02 Ziguinchor	06 Kaolack
03 Diourbel	07 Thiès
04 Saint-Louis	08 Louga
	09 Fatick
	10 Kolda
11 Guinée Bissau	12 Guinée Conakry
13 Mali	14 Gambie
15 Cap Vert	16 Mauritanie
17 Autres pays d'Afrique	18 Autres pays hors Afrique

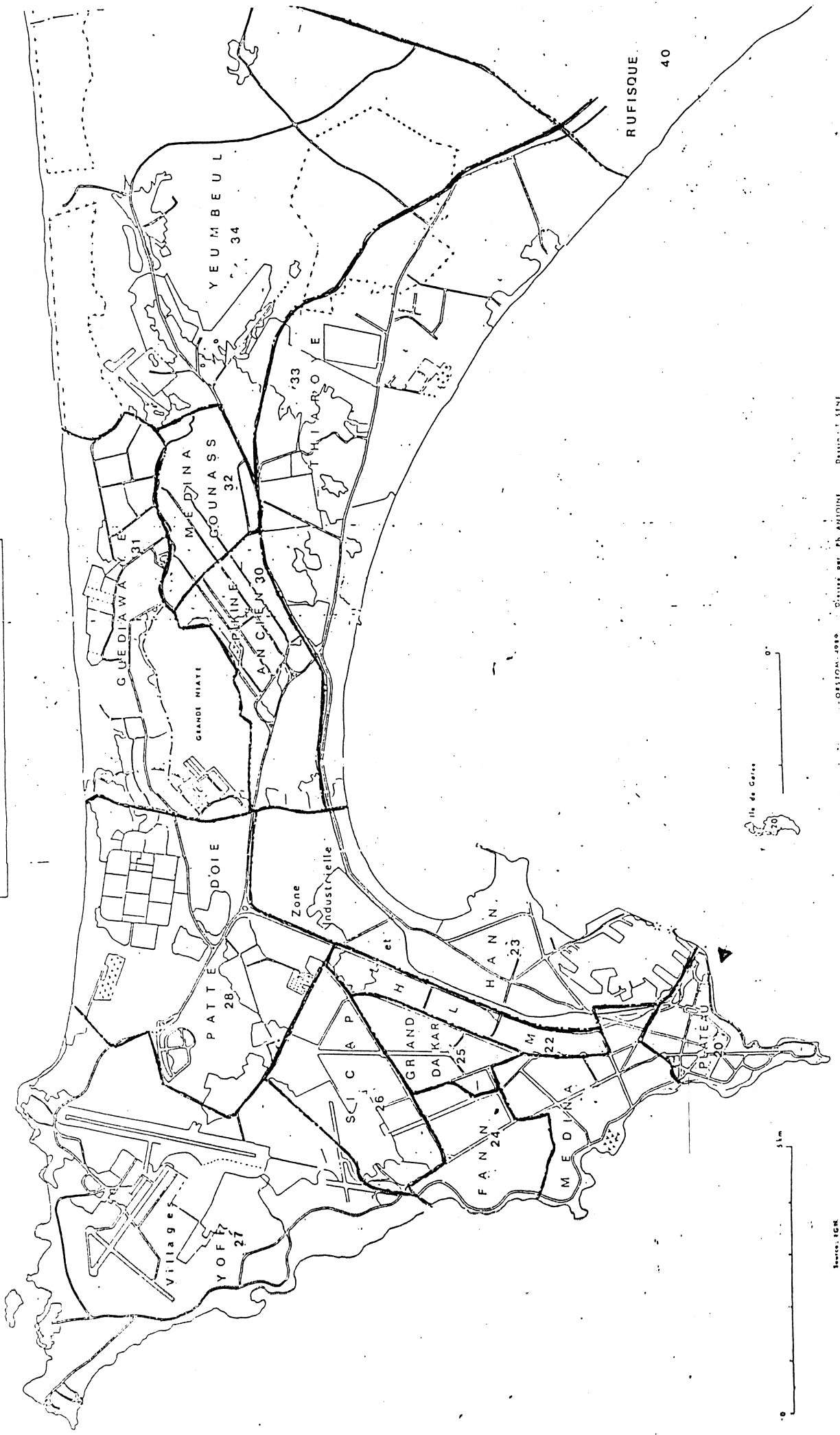
### QUARTIER DE DAKAR

20 Plateau + Gorée
21 Médina
22 H.L.M.
23 Hann
24 Fann
25 Grand Dakar
26 Sicap
27 Yoff, Ouakam, NGor
28 Patte d'Oie, Camberène

### QUARTIER DE PIKINE

30 Pikine Ancien
31 Guédiawaye
32 Médina Gounass
33 Thiaroye ; Diamaguène
34 Yeumbeul, Malika

QUARTIERS DE DAKAR ET DE PIKINE



Source: ICG

OSTON, 1980. Carte par P. ANIDINE. Dessin: J. SENE



## L'ACTIVITE

A plusieurs reprises au cours du questionnaire, nous vous demanderons de noter l'activité de l'enquêté ou d'une tierce personne. Comme vous l'avez constaté au cours de l'enquête sur les ménages, l'activité est un aspect important de la vie des individus que nous voudrions approfondir lors de l'enquête biographique.

Nous voulons obtenir des renseignements précis concernant ces activités. C'est pourquoi nous avons préféré reporter la tâche de la codification à une phase ultérieure de l'enquête. Vous n'aurez donc pas à codifier la profession ou le secteur d'activité, comme au cours de l'enquête sur les ménages. Cependant, c'est à partir des renseignements que vous porterez sur le questionnaire que nous pourrons effectuer cette codification.

Il est donc particulièrement important d'indiquer la profession le plus précisément possible, ainsi que le secteur d'activité, ou bien l'entreprise exacte dans le cas où vous ne seriez pas sûr du secteur. N'hésitez pas à noter tous les renseignements qui permettront de mieux définir la profession ou le secteur d'activité, au besoin en utilisant l'espace qui vous est réservée à la fin du questionnaire. Il est important de communiquer à votre contrôleur ou à un chercheur tous les problèmes que vous avez pour définir une profession ou un secteur d'activité.

## LA PARENTE

A plusieurs reprises dans le questionnaire biographique, vous aurez à définir le lien de parenté qui unit l'enquêté et une tierce personne. Une série de trois questions vous permet de définir ce lien de parenté:

- la première porte sur le lien de génération entre l'enquêté et la personne citée. Les catégories sont les mêmes que dans le questionnaire ménage, à savoir :

*Epoux ou épouse(1) Fils ou fille(2); Père ou Mère(3); Ascendant(4); Collatéral(5); Autre parent(6); Sans lien(7).*

- la seconde question permet de classer la personne citée dans les lignages paternel ou maternel, ou encore dans la parenté de l'époux (ou de l'épouse):

*Lignage côté: du père(1), de la mère(2), de l'époux ou de l'épouse(3), non concerné(0).*

- la troisième question porte sur le sexe de la personne citée:

*Homme(1) Femme(2)*

Lorsque plusieurs personnes proches interviennent en même temps, vous devrez citer la personne la plus proche en fonction de la hiérarchie indiquée à la page suivante. Cette liste vous donne aussi la correspondance entre les codes et le lien de parenté (en langage courant) de l'enquêté avec une tierce personne.

Pour le module B sur les enfants vivants de l'enquêté, nous avons rajouté deux codes particulier, pour tenir compte des situations fréquentes où l'enfant vit avec:

-son père ou sa mère, cette personne n'ayant jamais été marié à l'enquêté(e): c'est le cas des enfants illégitimes,

-son époux/se.

PARENTE	LIGNAGE	LIEN DE PARENTE
3	1	père
3	2	mère
3	3	père ou mère de l'époux/se
4	1	oncles et tantes paternels et génération des grands parents paternels
4	2	oncles et tantes maternels et génération des grands parents maternels
4	0	belle-mère (en wolof: Bajan) c'est-à-dire épouse du père autre que la mère de l'enquêté,
4	3	oncles et tantes de l'époux/se et générations des grands parents de l'époux/se
5	0	frères et sœurs de même père et de même mère
5	1	frères et sœurs de même père seulement
5	2	frères et sœurs de même mère seulement
5	3	frères et sœurs de l'époux/se
1	3	époux, épouse ou co-épouse
1	0	co-épouse, ou époux/se d'un mariage précédent
* 7	3	Père ou mère d'un enfant illégitime de l'enquêté(e)
2	0	enfants
2	3	enfants de l'époux/se ou de la co-épouse
6	0	petits enfants et neveux et nièces (enfants des frères et sœurs)
6	1	autres parents paternels (cousins et leurs enfants, parents éloignés...)
6	2	autres parents maternels (cousins et leurs enfants, parents éloignés...)
6	3	autres parents côté époux/se
* 0	3	époux/se du fils ou de la fille

\* : pour le module B

MODULE 3: ORIGINES FAMILIALES ET ENFANCE

Les questions 304 à 308 concernent l'enquêté lui-même.

Q 304: Sexe de l'enquêté(e): *homme*(1) *femme*(2)

Q 305: Date de naissance: Voir AGEVEN.

Q 307 - 308: Rang parmi les enfants du père et les enfants de la mère: Vous demanderez le rang actuel de l'enquêté, compte non tenu des frères et soeurs décédés. L'enquêté sera:

-*ainé*(1) = le plus âgé des enfants vivants de son père ou de sa mère

-*cadet*(2) = le plus jeune des enfants vivants du père ou de la mère

-*autre rang*(3) = ni aîné ni cadet.

-----  
Les questions 309 à 320 concernent les parents de l'enquêté(e):

Q 309: Lieu de résidence des parents à la naissance de l'enquêté(e): voir CODE DES LIEUX.

Q 311: Ethnie du père et de la mère: Notez la réponse spontanée de l'enquêté. Cette question concerne aussi les étrangers frontaliers.

*Wolof*(1); *Lebou*(2); *Toucouleur*(3); *Peul*(4); *Mandé*(5); *Sereer*(6); *Diola*(7);

*Diverses ethnies du Nord*(8), *Diverses ethnies du Sud*(9), *Autres ethnies non sénégalaises*(0).

Q 312: Langue du père ou de la mère: Vous demanderez à l'enquêté s'il parle la langue propre à l'ethnie de son père et à l'ethnie de sa mère).

*oui* (1) *non* (2)

Q 313-314: Décès des parents: Au besoin, aidez-vous de la fiche AGEVEN pour situer l'année de décès.

Q 315: Age actuel ou âge au décès des parents: Après avoir essayé d'obtenir le plus de précision possible, notez la réponse, même approximative.

Q 316: Lieu de résidence (actuel ou au décès) des parents: voir CODE DES LIEUX.

Q 318: Activité des parents: voir ACTIVITE

Q 320: Caste des parents: Cette question est délicate. Ne cherchez pas cependant à la poser de façon indirecte. Essayer de la formuler le plus naturellement possible, comme les autres questions.

*Gwèl ou griot(1); Tègg ou forgeron(2);  
Rabb ou tisserand(3); Kudde ou cordonnier(4);  
Lawbe ou baisselier(5); non casté(0).*

Q 333: Polygamie des parents: Demandez si la mère de l'enquêté a eu des co-épouses au cours de sa vie.  
*oui(1) non(2)*

Q 334: Divorce des parents: Cette question est délicate: même conseils que pour la Q.320 ci-dessus.

Q 335: "Avec qui avez-vous vécu après le divorce de vos parents?":

*-Chez le père(1)*

*-Chez la mère(2)*

*-autre(3) si l'enquêté a vécu ailleurs que chez ses parents ou s'il vivait avant le divorce ailleurs que chez ses parents.*

*-parents non divorcés (0).*

Q 336: Départ de la maison parentale: Si l'enquêté déclare avoir quitté ses parents à plus de 15 ans, vérifiez d'abord la cohérence des dates avec la fiche AGEVEN. S'il n'y a pas de doute, codifiez *non(2)* et passez directement à la question 346. Si l'enquêté a quitté ses parents codifiez *oui(1)* et passez à la question 322.

Q 337: Age au départ de la maison parentale: en vous aidant de la fiche AGEVEN, notez l'âge auquel l'enquêté a quitté pour la première fois le domicile de son père ou de sa mère. Si l'enquêté n'avait pas encore 1 an, codifiez 00. S'il avait 1 an, codifiez 01 ; etc...

Les questions 338 à 344 portent sur le premier tuteur éventuel de l'enquêté(e) durant son enfance.

Q 338-340: "Qui était la personne chez qui vous avez habité?". Voir PARENTE. NB : Les codes époux/se et fils/fille ont été supprimés car il est très peu probable que l'enquêté soit déjà marié ou ait déjà des enfants. Si jamais c'était le cas, ne remplissez pas les questions 338 à 344, passez à la question 346.

Nous avons aussi prévu les cas suivants:

*-l'enquêté a été confié à une institution(8),*

*-l'enquêté a été confié à un marabout(9).*

Q 341: Lieu de résidence au moment du confiage: voir CODE DES LIEUX.

Q 343: Ethnie du tuteur: voir Q 312.

Q 344: Activité du tuteur: Vous demanderez à l'enquêté de se souvenir de l'activité qu'exerçait son tuteur lorsque l'enquêté l'a quitté. Si l'enquêté habite encore chez ce tuteur, vous noterez l'activité actuelle du tuteur. Voir ACTIVITE.

Q 346-347: Pratique du wolof et du français: Posez les questions telles qu'elles sont écrites sur le questionnaire ("pouvez-vous tenir une conversation en wolof?" puis "pouvez-vous tenir une conversation en français?"). Dans les deux cas, ne proposez pas à l'enquêté une des réponses. Codifiez selon ce qui est le plus proche de la réponse de l'enquêté:

pas du tout(0),  
un peu(1),  
bien(2),

Q 348: Scolarisation en français: Notez la dernière classe que l'enquêté a suivi à l'école française, même s'il n'a pas obtenu de diplôme.

NS = Non scolarisé

CP = Cours Préparatoire

CE = Cours Elémentaire (1ère et 2e année)

CM = Cours Moyen (1ère et 2e année)

06 --> 01 = de la 6e à la première

TM = classe Terminale

ET = Etudes Techniques sans le baccalauréat

SU = études Supérieures après le baccalauréat

Ex: notez TM pour classe terminale, même si l'enquêté n'a pas obtenu le baccalauréat.

Q 349: Religion: Il s'agit des religions et confréries suivantes:

Tidiane (1)

Mouride (2)

Khadria (3)

Layenne (4)

Autre musulman (5)

Chrétien (6) catholique ou protestant

Animiste (7)

Autre religion (8)

Q 350: Enseignement coranique pour les musulmans (réponse 1 à 5 à la Q 349): Notez le nombre total d'années d'enseignement coranique, même s'il a été suivi parallèlement à l'école française.

Q 351: Statut matrimonial au moment de l'enquête: La fiche AGEVEN vous permet d'avoir une première indication sur le statut matrimonial de l'enquêté. Cependant, vous demanderez confirmation:

-Célibataire(1), n'a jamais été marié

-Monogame(2), marié avec une seule épouse, ou mariée sans co-épouse

-Polygame(3), marié avec plusieurs épouses, ou mariée avec une ou plusieurs co-épouses

-Union libre(4), cohabitation que l'enquêté perçoit comme durable, mais qui n'a pas aboutit à un mariage

-Séparé/e ou divorcé/e(5), époux séparés de fait ou de droit, avec ou sans acte de divorce

-Veuf/ve(6), époux/se décédé/e sans remariage

Si l'enquêté a déclaré d'abord être célibataire, assurez-vous qu'il n'est pas en union libre. S'il dit être marié, assurez-vous qu'il n'est pas séparé. Les réponses telles que "divorcé" ou "veuf" viennent généralement spontanément, mais si l'enquêté répond qu'il n'est plus marié, demandez s'il s'agit d'un divorce ou d'un veuvage.

Q 352: Fiançailles: La question sur les fiançailles ne concerne que les célibataires.

oui(1) non(2)

MODULE 4: VIE MIGRATOIRE ET PROFESSIONNELLE HORS DE DAKAR OU DE PIKINE

Si vous enregistrez plus de 10 lieux de résidence hors de Dakar et Pikine, vous devrez rajouter au questionnaire une feuille portant le module 4.

Q 401: Notez le numéro du lieu selon l'ordre chronologique de la fiche AGEVEN.

Attention: Passez en revue toutes les résidences hors de Dakar ou de Pikine depuis la naissance de l'enquêté, même s'il a fait des allés et venues entre l'agglomération dakaroise et le reste du pays.

*ex*: Mansour est né en 1960 à Fatick, où il est resté 8 ans. En 1968, il suit ses parents à Mbour. A 14 ans, il part travailler chez un oncle à Pikine. Au bout de 4 ans d'apprentissage, il obtient un travail à Fatick en juin 1978. En 1986, l'entreprise l'a licencié et il est retourné à Pikine.

Pour cet exemple vous deviez remplir les premières questions du module comme suit:

	0 1	0 2	0 4
Numéro de lieu (AGEVEN)	Lieu <u>    </u>	Lieu <u>    </u>	Lieu <u>    </u>
Date d'installation:	9 9 6 0	9 9 6 8	0 6 7 8
Lieu d'installation:	M M A A	M M A A	M M A A
REGION	1 0 9	1 0 7	1 0 9

Remarquez que l'on passe directement du lieu 02 au lieu 04, car le lieu 03 concerne le module 5 et 6, sur la vie à Dakar ou à Pikine.

Q 402: Date d'installation: utilisez la fiche AGEVEN.

Q 404: Lieu d'installation: utilisez le CODE DES LIEUX.

Q 406-408: Lien de parenté avec la personne la plus proche habitant avec l'enquêté: voir PARENTE. Remarquez les cas où l'enquêté vivait:

- dans une institution(8), de type internat, caserne...
- chez un marabout(9)
- seul(0)



Q 409: Activité principale durant la période: voir ACTIVITE. Si deux activités ont été exercées dans la même localité, prendre la dernière activité ou bien celle qui a duré le plus longtemps (si la dernière n'a duré que quelques mois).

Les questions 411 à 432 concernent seulement les migrants, c'est-à-dire les enquêtés qui ne sont pas nés à Dakar ou à Pikine.

Il est très important de demander à l'enquêté de se souvenir du premier jour de son arrivée à Dakar ou à Pikine, car nous voulons connaître les circonstances de son arrivée.

Q 411: Date d'arrivée à Dakar ou à Pikine: essayer d'être le plus précis possible. Voir AGEVEN.

Q 413: Quartier de Dakar ou de Pikine: Notez le quartier exact avant de codifier selon le CODE DES LIEUX. Insistez pour savoir où l'enquêté a logé en arrivant à Dakar ou à Pikine, quelle que soit la durée de séjour, même s'il s'agit d'une seule nuit.

Q.414-415: Durée de séjour dans le tout premier logement: notez le nombre de jour(1), de semaine(2), de mois(3) ou d'années(4), selon la réponse de l'enquêté.

Ex1: "J'y suis resté 10 jours", codifiez

	1 0
Combien de temps êtes-vous resté(e) dans ce tout premier logement?	<u>  </u>
Unité de tps: jour(1); semaine(2); mois(3); an(4)	1

Ex2: "J'ai logé là-bas deux semaines", codifiez:

	0 2
Combien de temps êtes-vous resté(e) dans ce tout premier logement?	<u>  </u>
Unité de tps: jour(1); semaine(2); mois(3); an(4)	2

Ex3: "On m'a hébergé à peu près huit mois", vérifiez que cette période de plus de 6 mois figure sur la fiche AGEVEN. Codifiez:

	0 8
Combien de temps êtes-vous resté(e) dans ce tout premier logement?	<u>  </u>
Unité de tps: jour(1); semaine(2); mois(3); an(4)	3

Ex4: "J'ai habité aux Parcelles trois ans". Codifiez:

	0 3
Combien de temps êtes-vous resté(e) dans ce tout premier logement?	<u>  </u>
Unité de tps: jour(1); semaine(2); mois(3); an(4)	4

**Q 416: Raison de la migration: notez toujours la réponse spontanée. Codifiez ensuite.**

-Je ne pensais pas m'installer à Dakar ou à Pikine, j'étais venu en visite(0);

-Je devais poursuivre mes études ou mon apprentissage (1);

**Distinguez bien les deux réponses suivantes:**

-Je suis parti pour chercher du travail(2);

-Je suis parti pour prendre un travail qu'on m'avait offert avant de venir(3)

-Après mon mariage, je suis parti m'installer avec mon conjoint(4)

-J'ai suivi la famille qui a migré à Dakar/Pikine(5);

-Je voulais rejoindre un parent qui habitait déjà à Dakar/Pikine(6);

-Je voulais améliorer mes conditions de vie (et celles de ma famille)(7);

-Je ne m'entendais plus avec les personnes avec qui j'habitais(8);

-C'est pour une autre raison que je suis parti(9).

**Notez bien la raison invoquée.**

**Q 417-419: Prise de décision de la migration: voir PARENTE.**

Bien souvent l'enquêté dira d'abord être le seul à avoir pris la décision de migrer. C'est au cours de votre discussion avec l'enquêté que vous arriverez à déterminer qui est la personne ayant influé le plus sur la migration de l'enquêté. Insistez pour savoir s'il n'y a pas eu des discussions avec des personnes qui l'ont conseillé dans sa décision. Ces personnes peuvent être de sa famille ou de la communauté en général.

S'il y a plusieurs personnes, chercher à savoir quelle est la personne la plus proche qui a influé le plus directement sur le départ de l'enquêté vers Dakar ou Pikine. Cela peut être une personne qui lui a demandé de partir avec elle ou sans elle, ou de venir la rejoindre, à Dakar ou à Pikine.

**Notez bien à la Q 417: Nous avons rajouté trois modalités à cette question:**

-*Famille(8)*: cas où l'enquêté ne cite aucune personne qui a particulièrement influé sur sa migration, mais où il y a bien eu une concertation avec la famille.

-*Autre(9)*: cas où les personnes qui ont influé sur la migration ne font pas partie des relations proches de l'enquêté (ex: administration, conseil d'orientation scolaire...)

-*seul(0)*: cas où l'enquêté a décidé seul sa migration, sans le conseil de personne. Ce cas est rare, car il y a généralement concertation avec les proches. Notez cette réponse seulement après avoir insisté pour être bien sûr qu'une personne n'a pas influé sur la migration.

Q 420: Lieu de résidence de la personne ayant influé sur la décision de migrer: notez bien la résidence au moment de la migration. S'il s'agit d'une personne qui a migré en même temps que l'enquêté, noter son lieu de résidence de départ:

-L'enquêté a habité chez la personne (lieu mentionné à la Q 413) en arrivant à Dakar ou Pikine (1)

-L'enquêté a habité ailleurs que chez cette personne à Dakar ou à Pikine(2);

-L'enquêté et la personne habitait dans le même logement hors de Dakar ou de Pikine(3)

-L'enquêté et la personne n'habitait pas dans le même logement hors de Dakar ou de Pikine(4)

Q 421: Nombre de visites à Dakar ou à Pikine: demandez à l'enquêté de se souvenir de toutes les visites, même courtes à Dakar/Pikine, et même s'il n'y a pas passé la nuit. Si l'enquêté a fait beaucoup de visites à Dakar ou à Pikine, et qu'il ne se souvient pas, de ce fait, du nombre de fois, codez 88. Si l'enquêté mentionne une période de plus de 6 mois, corrigez la fiche AGEVEN en conséquence et reprenez les questions depuis la question 408, en mettant la date du début de ce séjour de plus de 6 mois.

Biens personnels: demandez à l'enquêté ce qu'il avait personnellement avant d'arriver à Dakar/Pikine.

Q 422-424: Si la réponse est "aucun", codifiez 0

"	"un seul",	"	1
"	2, 3 ou 4	"	3
"	5, 6, 7, 8 ou 9	"	7

Il peut arriver que l'enquêté ne veuille pas dénombrer son bétail: essayer de savoir quand même s'il s'agissait d'un troupeau (plus de 10 têtes) ou non.

codifiez P: Si l'enquêté possède plus de 10 de ces animaux (ou s'il dit avoir un troupeau).

codifiez M: Si l'enquêté possède moins de 10 de ces animaux mais qu'il ne veut pas les dénombrer.

codifiez X: Si l'enquêté refuse de dénombrer ses bêtes.

Q 425 - 432: Notez oui, quel que soit le nombre(1) ou non(2), pour chacun des autres biens. Pour le champ, le terrain et la maison, cherchez à savoir ce que l'enquêté possédait personnellement: ne mentionnez pas les propriétés familiales ou collectives, mais les propriétés dont l'enquêté a la jouissance exclusive. Distinguez bien les champs cultivables des simples terrains (par exemple pour construire). Pour les maisons, il s'agit de maison déjà bâties ou de cases.

MODULE 5: RESIDENCES DE PLUS DE 6 MOIS A DAKAR ET A PIKINE

Vous devez toujours remplir au moins une colonne de ce module, pour tous les changements de logements à Dakar ou à Pikine.

Q 501: Numéro de lieu: voir AGEVEN.

Reprise de l'exemple cité dans le module 4: Mansour est né en 1960 à Fatick, où il est resté 8 ans. En 1968, il suit ses parents à Mbour. A 14 ans, en 1974, il part travaillé chez un oncle à Pikine. Au bout de 4 ans d'apprentissage, il a une offre d'emploi à Fatick en juin 1978. En 1986, l'entreprise l'a licencié et il est retourné à Pikine.

Pour cet exemple vous deviez remplir les premières questions du module 5 comme suit:

Numéro de lieu: (cf. AGEVEN)	Lieu <u>0 3</u>	Lieu <u>0 5</u>
Précisez le quartier exact: <i>QUARTIER</i>	Malika <u>  </u> <u>3 4</u>	<u>  </u> Yeumbeul <u>  </u> <u>3 4</u>
A quelle date vous êtes-vous installé(e) dans ce quartier?	<u>9 9 7 4</u> M M A A	<u>0 6 8 6</u> M M A A

Remarquez que l'on passe directement du lieu 03 au lieu 05, car le lieu 04 concerne le module 4, sur la vie à Dakar ou à Pikine (voir plus haut).

Q 502: Quartier de Dakar ou de Pikine: voir CODE DES LIEUX.

Q 503: Date d'installation dans le quartier: voir AGEVEN.

Q 505: Autres ménages dans la concession. Demandez si en plus du ménage de l'enquêté, il y avait d'autres ménages qui habitaient dans la même concession, c'est-à-dire des personnes qui étaient sous l'autorité d'un (ou de plusieurs) autre(s) chef(s) de ménage.

*Qui (1) non (2)*

**Q 506: Nature de la construction principale, où logeait le ménage de l'enquêté:**

*Immeuble (1) - Il s'agit d'un immeuble en hauteur comprenant plusieurs appartements occupés par des ménages différents.*

*Villa (2) - Il s'agit de maison individuelle haut ou très haut standing comprenant un jardin.*

*Maison individuelle moyen standing SICAP ou HLM (3) - Il s'agit des maisons type SICAP ou des HLM, indépendantes et dont le standing est moyen, et dont la construction a été entreprise par des sociétés immobilières d'Etat.*

*Etage ou terrasse (4) - Maison individuelle construite souvent par des tâcherons, soit en étage soit avec une terrasse en béton. Cet habitat peut comprendre plusieurs ménages.*

*Toit ondulé ou tuile (5) - C'est le type le plus courant de maison rencontré dans les quartiers populaires. Cet habitat peut comprendre plusieurs ménages.*

*Baraque (6) - Maison en planche ou en matériaux de récupération (tôle, carton...).*

*Autre (7)*

**Q 507-508-509: Eléments de confort: demandez si oui(1) ou non(2), il y avait dans le logement:**

*-Electricité courante*

*-Eau courante*

*-W.C. dans la concession ou le logement*

**Q 510: Personne intermédiaire: vous demanderez quelle est la personne qui est intervenu pour aider l'enquêté à trouver son logement:**

*employeur (1), collègue (2), ami (3), un parent (4), courtier (5), une association d'aide (6), une institution (7). Si aucun de ces cas ne ressemble à la situation de l'enquêté, vous noterez autres (9). Si l'enquêté a trouvé seul son logement, vous noterez qu'il n'a fait appel à personne(0).*

**Q 511: Lieu de résidence de la personne intermédiaire:**

*-La personne habitait dans le voisinage de l'enquêté, avant ou après son déménagement (1)*

*-La personne habitait à Dakar/Pikine dans un autre logement (2)*

*-La personne habitait hors de Dakar/Pikine (3)*

**Q 512: Statut de résidence de l'enquêté ou de son époux:**

**Pour les hommes:** codez son propre statut de résidence.

*hébergé (1), locataire (2), propriétaire (3)*

**Pour les femmes:**

-Codez son propre statut de résidence si son logement n'est pas pris en charge par son mari (ou si elle n'est pas mariée),

-Codez le statut de résidence de son mari, si c'est lui qui prend en charge le logement, même s'il n'habite pas avec l'enquêtée.

Ex1: le couple est hébergé par le frère du mari, codez *hébergé(1)*

Ex2: la femme est mariée et vit avec la famille de son mari, qui lui n'est pas là. Il ne verse pas de loyer à ses parents. Codez *hébergé(1)*

Ex3: la femme est mariée et vit avec ses enfants et sa soeur dans un logement que paie son mari: codez *locataire(2)*, ou *propriétaire (3)*, selon le statut du mari.

**Si l'enquêté ou son conjoint est propriétaire(3) du logement:**

**Q 513: Type d'occupation :**

*-avec titre d'occupation du logement(1)*

*-sans titre d'occupation du logement(2)*

*-avec une autorisation d'occupation du logement(3)*

**Q 514-516-518: Aidez-vous au besoin de la fiche AGEVEN. Demandez à l'enquêté s'il a des papiers où sont indiquées ces dates.**

*-Date d'acquisition du terrain*

*-Date de construction du logement*

*-Date d'occupation du logement*

**Passez à la question 525.**

Si l'enquêté ou son conjoint est locataire(2) du logement:

Q 520: Montant du loyer en F CFA, que paie personnellement l'enquêté (ou son mari s'il y a lieu : voir Q 512). Notez bien: ce n'est pas forcément le loyer total versé pour le logement, d'autres personnes peuvent y participer.

Q 521: Type de location : demandez si c'est une,  
-location simple(1) à un propriétaire  
-location-vente(2) qui donne accès, à terme, au titre de propriétaire  
-sous-location(3), le vrai locataire du logement, celui qui paie le loyer au propriétaire, n'habite pas dans le logement et demande un loyer à l'enquêté  
-co-location(4), c'est-à-dire partage du loyer avec une ou plusieurs personnes

Si l'enquêté ou son conjoint est co-locataire (Q 512=2 et Q 521=4), ou s'il est hébergé (Q512=1):

Q 522-524: Voir PARENTE.

Demandez:

- en cas de co-location, avec qui l'enquêté partageait les frais de loyer
- en cas d'hébergement, par qui l'enquêté était hébergé (remarquez la modalité employeur(8), pour le cas où l'enquêté serait logé par son employeur).

S'il s'agit du logement actuel, passez au module suivant sur la vie active.

Si ce n'est pas le logement actuel, pour tous les enquêtés :

Q 525: Raison principale du déménagement: Dans tous les cas, inscrivez la réponse spontanée en clair, codifiez ensuite:

- pour sous-louer mon logement (01)
- pour vendre mon logement (02)
- à la suite d'une expulsion par le propriétaire (03)
- à la suite d'un déguerpissement dans le quartier (04)
- je ne m'entendais plus avec les autres habitants du logement (05)
- en raison de mon mariage, pour m'installer avec mon conjoint (06)
- en raison de la séparation ou du divorce, j'ai du changer de logement (07)
- j'ai accompagné ma famille dans un autre logement (08)
- le logement était trop cher (09)
- le logement était loin du travail, des amis ou de la famille (10)
- le logement était trop petit (11)
- j'ai trouvé un meilleur logement ailleurs (12)
- je voulais chercher du travail ailleurs, ou, mon travail m'a obligé à déménager (13)
- je devais, ou, je voulais retourner au village (14)
- autre raison, à préciser (00): ne codez 00 que si vraiment la réponse ne s'approche d'aucune des modalités proposées.

N'oubliez pas de noter la raison invoquée.



## MODULE 6: VIE ACTIVE A DAKAR OU A PIKINE

Vous devez toujours remplir au moins une colonne de ce module. Chaque enquêté est concerné par ce module à partir de l'âge de 12 ans au minimum.

Q 601: Numéro de période: voir AGEVEN.

Q 602: Date de début de période: voir AGEVEN.

Q 604: Type de la période:

- Emploi (1)
- Chômage, et attente d'un premier emploi (2)
- Etudes secondaires ou supérieures (3)
- Au foyer, à la maison, sans recherche de travail (4)
- Retraite avec ou sans pension (5)
- Maladie, accident du travail, invalidité (6)

Si ce n'est pas une période d'emploi (modalité 2 à 6), quelle que soit la situation de l'enquêté:

Q 605-607: Prise en charge de l'enquêté par un proche: Voir PARENTE. Remarquez les modalités Association (8) au cas où l'enquêté serait soutenu par une association à laquelle il participe, et Autres (9) (pour les boursiers, les retraités, par exemple, qui reçoivent une bourse ou une retraite). Si l'enquêté déclare n'être pris en charge par personne (0), assurez-vous que c'est bien le cas, et voyez s'il n'a pas des revenus par ailleurs.

Q 608: Lieu de résidence de cette personne:

- Même logement à Dakar ou à Pikine (1)
- La personne logeait ailleurs que chez l'enquêté mais aussi à Dakar ou à Pikine, ou bien il s'agissait d'un groupe de personne (ex: association, autres) principalement situé à Dakar ou à Pikine (2)
- La personne (ou le groupe de personnes, association, autres...) n'était pas à Dakar ou à Pikine (3)

Passer à la question 634.

Si c'est une période d'emploi:

Q 609: Profession et secteur d'activité: voir ACTIVITE.

Q 611: Statut d'activité: la codification est la même que dans le questionnaire ménage

- Indépendant et employeur (3)
- Salarié, déclaré ou non déclaré (2)
- Apprenti payé ou non payé (4)

Pour les indépendants et employeurs seulement:

- Q 612: Personnel de l'entreprise: Vous demanderez à l'enquêté de dénombrer, dans l'entreprise les personnes parentes et non parentes de l'enquêté.
- Q 614: Existence d'une comptabilité, sous forme écrite dans l'entreprise: oui(1) non(2)
- Q 615: Lieu d'exercice de la profession d'indépendant:  
-Au domicile de l'enquêté ou d'un associé (1)  
-Dans un local indépendant du domicile (2)  
-Sur un marché avec une cantine (3)  
-Sur un marché sans cantine (4)  
-Dans la rue un lieu fixe (5)  
-Dans la rue, sans lieu fixe, c'est à dire ambulante (6)  
-Autres (9)
- Q 616-618: Lien de parenté avec la personne intermédiaire: Voir PARENTE. Vous demanderez quelle est la personne la plus proche qui est intervenue directement pour aider l'enquêté à trouver son travail. Vous remarquerez que nous avons rajouté une modalité association(9) pour le cas où l'enquêté aurait fait appel à une institution financière ou autre (ONG, GIE,...) pour s'établir en temps qu'indépendant. Une modalité est aussi prévu pour les autres cas(9). Si l'enquêté déclare n'avoir été aidé par personne (0), vérifiez si cela est vraiment le cas.
- Q 619: Lieu de résidence de la personne intermédiaire:  
-La personne habitait dans le même logement que l'enquêté à Dakar/Pikine (1)  
-La personne habitait dans un autre logement à Dakar ou à Pikine, ou bien il s'agissait d'un groupe de personne (ex: association) situé à Dakar ou à Pikine (2)  
-La personne (ou le groupe de personne, association, autres...) n'était pas à Dakar ou à Pikine (3)  
-Non concerné (0)

Passer à la question 634

Pour les salariés et les apprentis:

Q 620: Travail au service d'un parent :

*cui(1) non(2)*

Q 621: Personne Intermédiaire

*cui(1) non(2)*

Passer à  
la Q 627

Q 622: Même lieu de travail que la personne :

*cui(1)*

*non(2)*

Q 623-625: Lien de parenté avec la personne:

voir PARENTE. Nous avons tenu compte des cas où  
l'enquêteur aurait fait appel à une  
association(8), et des autres cas(9).

Q 626: Lieu de résidence de la (ou des) personne(s):

-même logement à Dakar/Pikine (1)

-ailleurs à Dakar/Pikine (2)

-hors de Dakar/Pikine (3)

(voir plus haut Q 619)

Q 627: Existence de fiche de paie: *cui(1) non(2)*

Q 628: Régularité du paiement salarial :

-par jour, journalier (1)

-toutes les semaines (2)

-tous les mois (3)

-pour la saison (4)

-à la tâche, aux pièces, au rendement (5) : cas où le  
salaire ne dépend pas du temps de travail.

Q 629: Temps d'occupation effectif dans la journée:

-temps partiel (1), moins de 6 heures par jour

-temps plein (2), au minimum 6 heures par jour

Q 630: Suivi d'une formation pour l'exercice de la profession:

*cui(1) non(2)*

Q 631: Promotion au sein de l'entreprise:

*cui(1) non(2)*

Q 632: Montant du salaire pour 1 mois, en début de période.

Q 633: Montant du salaire pour 1 mois, en fin de période.

Q 634: Raison du changement d'activité principale: Dans tous les cas, inscrivez la réponse spontanée de l'enquêté, puis codez:

- période actuelle, il n'y a pas eu de changement (0)
- j'ai perdu mon travail: licenciement, faillite, fin de contrat (1)
- je trouvais les conditions de travail pénibles, peu satisfaisantes, ne correspondant pas à ce que je voulais faire (2)
- je travaillais trop pour le revenu que j'obtenais (3)
- j'ai reçu une offre de travail plus intéressante ailleurs (4)
- j'ai été obligé de quitter mon travail: retour au village, raisons familiales, maladie, retraite... (5)
- autre raison (6): ne codez cette réponse que si elle ne s'approche d'aucune des réponses possibles (1 à 5)

Q 635: Retour au village pour des travaux saisonniers, en début de période: oui(1) non(2)

Q 636: Retour au village pour des travaux saisonniers, en fin de période (ou période actuelle): oui(1) non(2)

Q 637: Date de fin de période. Voir AGEVEN.

Q 639: Activités secondaires exercées durant la période :  
oui (1) non (2)

Q 639 jusqu'à Q 645: Activités secondaires: Pour tous les enquêtés:

Voir ACTIVITE. Mentionnez la durée d'exercice de chaque activité secondaire, en nombre de mois (codez 88 si plus de 7 ans = 84 mois).

Vous demanderez si l'enquêté a eu des activités secondaires,

- soit en plus de son activité principale,
- soit pour lui permettre de vivre mieux ou de survivre en l'absence d'un revenu personnel et régulier (cas des chômeurs et des inactifs: étudiants, invalides, malades, femmes au foyer, retraités).

Vous classerez par ordre chronologique ces activités secondaires. Au cas où plus de deux activités secondaires seraient exercées, vous devrez sélectionner les deux activités qui ont duré le plus longtemps (en nombre de mois), en les classant toujours par ordre chronologique.

MODULE 7: VIE MATRIMONIALE

Q 701: Numéro du mariage: voir AGEVEN.

Prénom de l'époux ou de l'épouse: vous devez avoir noté ce prénom sur la fiche AGEVEN. Il est très important de recopier ce prénom pour vous éviter des confusions par la suite en remplissant le module sur les enfants de l'enquêté. C'est aussi utile pour favoriser le dialogue avec l'enquêté.

Q 702: Date du mariage ou de l'union libre: voir AGEVEN. S'il s'agit d'une union libre (cohabitation n'ayant pas donné suite à un mariage), posez les questions suivantes en remplaçant "mariage" par "union libre" (utilisez en wolof "nekale" au lieu d'époux, d'épouse ou de conjoint).

Q 704: Ethnie du conjoint: voir Q 312.

Q 705: Origine géographique des parents du conjoint: vous demanderez si les parents de l'enquêté et les parents du conjoint ont habité:

- dans le même village (1)
- dans des villages voisins (2)
- dans la même ville, hors de Dakar ou de Pikine (3)
- à Dakar/Pikine (4)
- ne vivaient pas au même endroit (5)

Q 706: Lien de parenté (quel qu'il soit) avec le conjoint.  
oui (1) non (2)

Q 707: Age au mariage du conjoint. Aidez-vous au besoin de la fiche AGEVEN.

Q 708: Lieu de la rencontre avec le conjoint. Demandez s'ils se sont connus:

- dans un village (d'origine ou autre) (1)
- à Dakar ou à Pikine (2)
- dans une autre ville que Dakar ou Pikine (3)
- autres cas (4)

Q 709: Résidence du conjoint avant mariage. Voir CODE DES LIEUX.

Q 711: Niveau d'étude du conjoint au mariage. voir Q 348.

Q 712: Situation matrimoniale du conjoint avant mariage.  
Voir Q 351.

Q 713: Nombre d'enfants du conjoint avant son mariage avec l'enquêté. Cette question est délicate. Ne cherchez pas cependant à la poser de façon indirecte. Essayer de la formuler le plus naturellement possible, comme les autres questions

Q 714-716: Issu du mariage. Vous demanderez à l'enquêté si son mariage dure encore actuellement. Les séparations sont considérées comme des fins d'union, à traiter de ce fait comme des divorces

Q 715: Raison de la fin de l'union:

-divorce ou séparation (1)

-décès du conjoint (2)

Q 716: Date de fin de l'union. Cf AGEVEN

Vous devez ensuite poser les questions correspondant à la situation du mariage (colonne de gauche pour les unions actuelles, colonne de droite pour les unions rompues).

Q 718: Activité principale du conjoint. Voir ACTIVITE.

Q 720: Résidence commune. Codez:

-oui (1), dans le cas de résidence principale commune ou dans le cas d'un mariage polygame avec visites régulières (chaque semaine) du mari chez ses épouses.

-non (2), dans le cas de résidence principale non partagée, avec ou sans visites régulières.

Q 721-723: Co-habitant du conjoint. Voir PARENTE. Remarquez la modalité *seul/e* (0) dans le cas où le conjoint vit (ou vivait) seul/e.

Q 724: Résidence du conjoint: Voir CODE DES LIEUX.

MODULE 8: ENFANTS VIVANTS DE L'ENQUETE:

Ce module concerne les enfants de l'enquêté qui sont actuellement vivants.

Q 801: Numéro d'ordre de l'enfant. Vous commencerez par parler du plus âgé des enfants vivants pour finir avec le plus jeune enfant vivant, en vous aidant de l'AGEVEN.

Prénom de l'enfant: vous devez avoir noté ce prénom sur la fiche AGEVEN. Il est très important de recopier ce prénom pour vous éviter des confusions par la suite (cf module 7). C'est aussi utile pour favoriser le dialogue avec l'enquêté.

Q 802: Sexe de l'enfant: Ne vous laissez pas trompé par le prénom de l'enfant: vérifiez s'il s'agit d'un *garçon* (1) ou d'une *fille* (2)

Q 803: Date de naissance de l'enfant: voir AGEVEN.

Q 805: Lieu de naissance de l'enfant: voir CODE DES LIEUX.

Q 807: Numéro de l'union: Vous devez vous référer au MODULE 7 VIE MATRIMONIALE pour repérer quel est le numéro de l'union que l'enquêté a contracté avec le père (ou la mère) de son enfant. Voir exemple ci-dessous.

Exemple 1: Mamadou a eu un enfant avec Amy alors qu'ils étaient tous les deux célibataires. Mamadou ne s'est pas marié avec Amy, mais avec Astou qui lui a donné un autre enfant. Pour son malheur, Astou et son enfant sont décédés des suites de l'accouchement. Mamadou a pris une autre épouse, Khoudia, avec qui il a eu un enfant.

Pour cet exemple, vous deviez remplir le questionnaire comme suit:

Nous allons parler de vos enfants en commençant par le plus âgé:	0 1	0 2
	<u>    </u> enfant	<u>    </u> enfant
.....		
N° de l'union (cf module mariage)	0 0	0 2
	<u>    </u>	<u>    </u>

Remarquez: nous n'avons pas tenu compte de l'enfant décédé, mais nous avons tenu compte du mariage ayant donné suite à un veuvage: en effet le second enfant vivant est né lors de la seconde union de Mamadou.

Exemple 2: Aziz s'est marié avec Mariam avec qui il a eu deux enfants. Entre temps, il a aussi fait un enfant à Khady, avec qui il s'est marié plus tard.

Nous allons parler de vos enfants 0 1 0 2 0 3  
 en commençant par le plus âgé: | | enfant | | enfant | | enfant

.....  
 N° de l'union (cf module mariage) | 0 1 | 0 2 | 0 1

Remarquez: Aziz a fait un enfant (02) à Khady alors qu'ils n'étaient pas encore mariés. Cependant ils se sont mariés plus tard et donc le rang de l'union pour l'enfant (02) est égal à 02.

Suite de l'exemple 2: Aziz a divorcé de Mariam avant d'avoir un second enfant avec Khady. Il a eu aussi un enfant avec Mam Ndew avec qui il ne s'est pas encore marié à la date de l'enquête.

0 4 0 5  
 | | enfant | | enfant |  
 .....  
 N° de l'union (cf module mariage) | 0 2 | 0 0 |

Remarquez: Son cinquième enfant est né d'une troisième femme avec qui il n'était pas marié à la date de l'enquête: le numéro de l'union est donc 0.

Q 808: Résidence commune avec l'enfant.

-oui(1), dans le cas de résidence principale commune

-non(2), dans le cas de résidence principale non partagée.

Q 809: Age de l'enfant quand il n'a plus habité avec l'enquêté pour la dernière fois. Aidez-vous au besoin de la fiche AGEVEN.

Q 810-812: Cohabitant de l'enfant Voir codes particuliers de la PARENTE. Il s'agit toujours de la parenté par rapport à l'enquêté. Remarquez les modalités Institution(8) et Marabout(9) pour les cas où l'enfant aurait été confié à l'une ou l'autre, et la modalité seul(0) dans le cas où l'enfant vit seul.

Q 813: Résidence de l'enfant. Voir CODE DES LIEUX.

Q 815: Niveau d'étude de l'enfant. Voir Q 348.

Q 816: Activité de l'enfant. Voir ACTIVITE.



MODULE 9: VIE DE RELATIONS.

Les questions 901 à 909 concernent les personnes que l'enquêté a actuellement à sa charge ou qu'il soutient, mais qui n'habitent pas avec lui. Si l'enquêté cite plus de 5 personnes ou groupes de personnes, cochez la case *oui*, et demandez des renseignements sur les 5 plus proches. Si l'enquêté n'a personne à sa charge ou qu'il n'assiste personne hors de son ménage à Dakar/Pikine, cochez *non*, et passez à la Q 911.

Q 901: ces deux cases sont pré-codées de 01 à 05.

Q 902: Notez s'il s'agit d'une seule personne (1) ou d'un groupe de personne (2), ou encore d'une ou de plusieurs associations (3) à qui l'enquêté apporte son soutien ou sa contribution financière.

Q 903-905: Lien de parenté le plus proche. Voir PARENTE. Exceptionnellement, pour ce module vous placerez l'époux/se avant les autres membres de la famille dans la hiérarchie de la parenté. Par exemple, si l'enquêté envoie de l'argent à ses parents, à sa femme et à ses enfants qui habitent tous ensemble, vous indiquerez l'épouse comme étant la plus proche. Vous remarquerez les modalités "collègue", "ami" et "autre".

Q 906: Lieu de résidence de cette personne.  
- à Dakar/Pikine, mais ailleurs que chez l'enquêté (1)  
- dans le village d'origine de l'enquêté (2)  
- dans la ville d'origine de l'enquêté (3)  
- hors de Dakar/Pikine (4), mais pas dans le lieu d'origine de l'enquêté

Q 907: Type d'envoi, de dons ou de contribution:  
-en nature: des biens mais pas d'argent (1)  
-en espèces: argent (2)

Q 908: Estimation du montant de l'envoi, du don ou de la contribution, en F CFA. Essayez d'être le plus précis, mais notez toutes les réponses, même approximatives. En cas de refus, notez 99999, et 88888 si plus de 100000.

Q 909: Périodicité des envois:  
-pas d'envoi, non concerné (0)  
-tous les mois (1)  
-tous les deux mois (2)  
-tous les trois mois (3)  
-tous les ans (4)  
-pour les cérémonies et les fêtes (5)  
-à la demande de la famille (6)  
-à l'occasion de l'hivernage (7)  
-irrégulièrement (8): précisez.

Les questions 910 à 918 concernent les personnes qui soutiennent l'enquêté, mais qui n'habitent pas avec lui. Si l'enquêté cite plus de 5 personnes ou groupes de personnes, cochez la case *oui*, et demandez des renseignements sur les 5 plus proches. Si l'enquêté ne reçoit le soutien de personne hors de son ménage à Dakar/Pikine, cochez *non*, et passez à la Q 919 sur la page suivante du questionnaire.

Q 910: ces deux cases sont pré-codées de 11 à 15.

Q 911: Notez si l'enquêté reçoit une soutien *pour lui-même (1)* ou *pour son ménage (2)*.

Q 912-914: Lien de parenté le plus proche. Voir PARENTE. Remarquez qu'il peut s'agir d'une *association(8)* ou d'*autres cas(9)*.

Q 915: Lieu de résidence de cette personne ou de ces personnes (associations, autres cas). Voir CODE DES LIEUX.

Q 916: Type d'envoi:

- en nature: des biens mais pas d'argent (1)
- en espèces: argent (2)

Q 917: Estimation du montant du soutien en F CFA. Essayez d'être le plus précis, mais notez toutes les réponses, même approximatives. En cas de refus, notez 99999.

Q 918: Périodicité des envois:

- pas d'envoi, non concerné (0)
- tous les mois (1)
- tous les deux mois (2)
- tous les trois mois (3)
- tous les ans (4)
- pour les cérémonies et les fêtes (5)
- à ma demande (6)
- à l'occasion de l'hivernage (7)
- irrégulièrement (8): précisez.

Q 919-929: Biens de l'enquêté à Dakar ou à Pikine, et hors Dakar ou Pikine: voir Q 422 à 432.

Q 941-947: Visites dans la localité d'origine: demandez aux migrants (nés hors Dakar/Pikine) si *oui(1)* ou *non(2)* ils retournent dans leur village/ville d'origine pour:

- les travaux saisonniers,
- les congés annuels,
- les fêtes religieuses,
- les cérémonies familiales,
- les week-end, les jours de repos,
- les fins de mois,
- autre, précisez.

Les questions 948 à 951 ne concernent pas l'enquêté mais le déroulement de l'entretien que vous effectuez avec lui.

Vous devez répondre à ces questions immédiatement après l'entretien. Ces questions n'ont pas pour but de contrôler votre travail (c'est le rôle de votre contrôleur), mais elles nous sont indispensables pour juger la qualité des réponses de l'enquêté. C'est un aspect important de l'évaluation de la qualité de l'enquête en général. Nous comptons sur vous pour faire toutes les remarques que vous jugez utiles sur l'entretien ou sur l'enquêté lui-même. Ces remarques pourront servir lors d'enquêtes plus approfondies que mènerons les chercheurs.

Q 948: Accueil de l'enquêteur: Il s'agit pour vous d'évaluer l'accueil qui vous a été fait par l'enquêté.

Q 949: Présence de tierces personnes: Vous devez indiquer si vous avez fait l'entretien seul avec l'enquêté.

Q 950: Caractère personnel des réponses: Dans le cas où l'entretien aurait eu lieu en la présence d'autres personnes - Q 949: non(2) -, indiquez si les réponses étaient personnelles ou non.

Q 951: Utilisation de documents écrits: Cela peut être le cas, par exemple lorsque l'enquêté utilise des bulletins de naissance, des certificats et autres documents administratifs, ou encore des documents personnels et familiaux pour répondre à vos questions.

Autres remarques: Cet espace qui vous est réservé dans le questionnaire vous permettra de communiquer avec votre contrôleur et surtout avec le vérificateur que vous ne verrez pas sur le terrain. Afin de ne rien oublier, vous devez noter immédiatement après l'entretien toutes les remarques que vous jugez utiles de communiquer à l'équipe.

Formulez brièvement toutes remarques sur le déroulement de l'entretien, et aussi signalez toutes les imprécisions et incohérences que vous n'avez pas pu éclaircir avec l'enquêté. Si un aspect important de sa vie n'a pas été pris en compte dans le questionnaire, indiquez-le clairement, car un chercheur pourra s'en servir dans une enquête ultérieure.